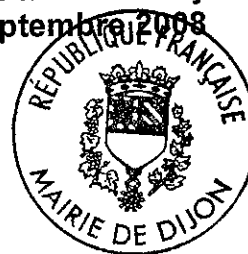


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)  
**Membres absents** :

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

**Groupe scolaire Flammarion - Création d'une salle de sport et aménagement d'un terrain de hand-ball - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la consultation - Signature des marchés - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, le centre multimédia, situé rue d'Alembert, a été intégré en 2007 à la médiathèque Champollion.

Dans la perspective de son transfert, plusieurs études de réaménagement du site avaient été réalisées.

Compte tenu de la mauvaise qualité des anciens bâtiments du centre multimédia, des besoins en logement sur la Ville, et de la qualité de cet espace, il a été envisagé d'y réaliser une opération d'habitat.

Un tel programme viendrait compléter le projet de construction de vingt logements réalisé actuellement par l'Office Public Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon sur la parcelle mitoyenne.

La réflexion urbaine portée sur cette emprise concerne, également, une salle de sports, datant de 1962 et ayant besoin d'une importante remise aux normes (aménagement de sanitaires et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et un terrain extérieur de hand-ball situé à titre provisoire à proximité immédiate du centre multimédia. Les deux équipements sont utilisés par les enfants du groupe scolaire Flammarion.

Compte tenu du coût des travaux de réhabilitation obligatoires dans les dix années à venir pour la salle de sport existante et du caractère provisoire, donc mal adapté, du terrain de handball, il est envisagé de déplacer ces deux équipements sportifs notamment pour libérer la parcelle, et construire des logements. Le terrain, d'une surface approximative de 3 590 m<sup>2</sup>, pourrait accueillir environ trente-cinq logements, dont la livraison serait envisagée à la mi 2011.

La salle sportive et le terrain « multi-sports » seraient reconstruits dans l'enceinte du groupe scolaire Flammarion.

Le programme de la salle de sport consisterait en la création d'un bâtiment comprenant un terrain de sport collectif, des vestiaires, des sanitaires et des locaux techniques.

Ce bâtiment répondrait aux exigences de Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB).

La surface est estimée à environ 400 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette (shon).

Un terrain « multi-sports » serait également réalisé .

Ces installations seraient situées entre les bâtiments de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 000 000 € TTC (équipements sportifs non compris).

La maîtrise d'oeuvre serait confiée aux services techniques municipaux, assistés pour le volet environnemental, par un bureau d'études spécialisé.

Pour la réalisation des travaux, il est proposé de lancer la consultation selon une procédure négociée dans le cadre d'un allotissement.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le programme de construction d'une nouvelle salle sportive et d'aménagement d'un terrain de hand-ball au groupe scolaire Flammarion proposé ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 000 000 € TTC (équipements sportifs non compris) ;
- 3 - décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4 - m'autoriser à lancer la consultation selon une procédure négociée ;
- 5 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6 - m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 7 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2008 et à inscrire aux budgets 2009 et 2010 ;


8 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne et-ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Régional Environnement Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED) et du Département de la Côte d'Or ;

9 - m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;

10 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 OCT. 2008



PUBLIÉ LE 8/10/08

# G.S. C.FLAMMARION

10 rue Camille FLAMMARION

Echelle : 1/500e

Solution 2

